FRC 1081

CORPS LÉGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Case FRC 13808

MOTION D'ORDRE

FAITE

PAR J.-CH. BAILLEUL,

MEMBRE DU CONSEIL DES CINQ-CENTS,

Député au Corps législatif par le département de la Seine-Inférieure,

Sur la discussion relative à l'instruction publique.

Séance du 13 germinal an 7.

CITOYENS REPRÉSENTANS,

DES établissemens nombreux ont été formés pour l'instruction publique. Ils n'ont point jusqu'à présent

THE NEWBERRY LIBRARY

obtenu le succès qu'on s'en étoit promis. Parmi les raisons qu'en a données la commission chargée de revoir leur organisation, les plus remarquables sont l'ignorance des instituteurs, l'insuffisance de l'enseignement dans les écoles primaires, l'intervalle trop grand entre ces écoles et les écoles centrales (1), l'état de dénuement où se trouvent les instituteurs et les professeurs, faute de paiement ; enfin, l'esprit de parti, qui fait que les parens éloignent leurs enfans des écoles publiques.

Pour remédier à ces inconvéniens, on propose quelques améliorations relatives aux écoles primaires et centrales, des écoles primaires renforcées, des instituts et des lycées.

Il est assez difficile de concevoir, d'après ce simple apperçu, comment les instituteurs primaires, déja en partie trop foibles pour la tâche qu'ils ont à remplir, réussiront davantage quand l'enseignement sera plus étendu ; comment les écoles centrales seront plus fréquentées, parce qu'on ajoutera des lycées à ces établissemens ; et comment on paiera mieux, parce que la quantité des frais sera plus grande.

En ne considérant l'instruction publique que dans le vague où elle a été envisagée jusqu'à présent, on pourroit indiquer de son peu de succès une cause qui feroit encore sentir son influence, quand même aucune de celles qui ont été alléguées n'existeroit : c'est le défaut du temps. Le temps seul assure le succès de ces conceptions et y met la dernière main. Elles ne peuvent être à leur naissance que des essais. Mais dans l'état actuel des choses, ni le temps, ni l'argent, ni les additions proposées, ni une plus grande dépense, ne donneront des résultats plus heureux que ceux obtenus jusqu'à ce jour, parce que ces moyens d'amélioration n'ont aucun rapport avec les inconvé-

niens. En quoi, par exemple, une école primaire renforcée rendra-t-elle plus suivi et meilleur l'enseignement qui doit se pratiquer aujourd'hui ? Comment l'existence des lycées augmentera-t-elle le nombre des élèves dans les écoles centrales ? Est-ce que l'on passera des lycées dans ces écoles ?

Je crois qu'on s'est trompé sur les véritables causes du non succès, comme sur les moyens d'y remédier. Selon moi, les établissemens d'instruction manquent du principe qui doit en être l'ame, et qui seul peut les mettre en rapport entre eux. Ils n'ont point de but déterminé, par conséquent point de nécessité. La science n'a point d'emploi, et l'on a confondu sans cesse avec la fin ce qui ne pouvoit être que moyen. Aussi ces discussions, qui parurent si brillantes au premier coup-d'œil, n'inspirent déja plus le même intérêt, parce que la multiplicité des propositions, leur incohérence, les difficultés de leur exécution et la nullité de leurs résultats, n'offrent rien à l'esprit qui puisse le fixer.

L'expérience a démontré que les sociétés se composent de deux élémens, l'institution et la législation.

Plus on observera la nature, et plus on se convaincra de cette vérité, qu'au moral comme au physique elle a placé dans notre intelligence non-seulement les moyens de trouver ce qui étoit nécessaire à nos besoins, mais encore la possibilité d'un certain luxe de connoissances exactes dont l'homme a droit de s'enorgueillir.

Il est vrai que ces connoissances, il ne les peut acquérir que lentement et avec peine; et il est presque toujours arrivé que dans ce qu'il avoit le plus besoin de connoître, lorsque la vérité a été découverte, la place étoit occupée par l'erreur. Demander pourquoi

ces siècles d'aveuglement et de misère, c'est demander pourquoi les hommes sont sauvages avant d'être civilisés; pourquoi, couverts de quelques vêtemens grossiers, ils vécurent, sous des cahutes, du fruit des arbres des forêts, avant de bâtir des maisons commodes, de préparer des mets sains et agréables, et de s'habiller avec propreté.

Le point le plus important dans la recherche de la vérité, c'est de savoir s'arrêter et de ne pas perdre un temps précieux, pour découvrir ce qu'il auroit fallu d'abord reconnoître comme impénétrable à nos yeux.

La nécessité rapprocha les hommes; les besoins d'un ordre quelconque furent plus rapides que le développement de leurs lumières; des habitudes se formèrent; des doctrines se répandirent avant que la réflexion et les progrès de l'esprit pussent indiquer d'une manière fixe sur quels principes elles devoient être établies.

Mais au moins l'expérience signala-t-elle, dès le commencement, quelles étoient les qualités qui distinguent l'homme. Doué de sentiment, d'intelligence et d'imagination, il voulut connoître et jouir. Dans tous les temps, avec un esprit plus ou moins éclairé, en proie à plus ou moins d'erreurs, ce sont les mêmes affections qui l'entraînent; c'est au même but qu'il tend : la différence n'est que dans les moyens qu'il croit devoir employer.

Il avoit les yeux ouverts sur la nature : avec quelque sagesse dans l'esprit et un peu de méthode, il en eût contemplé la marche constante et régulière, il en eût calculé les rapports et les effets; l'ordre et l'harmonie qui y règnent lui eussent fait entendre qu'une main toute-puissante la gouverne. En se repliant sur lui-même, en portant ses regards sur les objets qui l'entourent, il eût reconnu que la faculté par laquelle

il les apperçoit, les compare et les apprécie, est étrangère à la matière qu'il touche ; que ses idées, dont elle n'est que l'occasion, sont d'un rang supérieur, d'une nature différente : il eût fait plus, il eût conçu que les choses doivent exister dans un certain ordre, d'où résulte la différence du bien et du mal. De là les idées d'un Dieu nécessaire, d'une ame au moins possible, mais dont il n'étoit pas plus permis de nier l'existence qu'il n'est peut-être aisé de la prouver. Ces deux conceptions de la divinité et de l'ame donnent à l'homme une moralité qui ennoblit son espèce ; réduites à leurs termes simples, elles ne peuvent qu'embellir la société et donner à ses lois cette force de conscience qui règle les actions les plus cachées de la vie.

Mais l'homme étoit trop ignorant pour croire qu'on ne pût en savoir davantage. Il voulut pénétrer tous les secrets de la nature, il voulut être admis au conseil des Dieux. Ce qu'il ne put découvrir, il l'imagina. De là ces théogonies fabuleuses, ces cosmogonies que le titre de *sacrées* n'a pas garanti de l'absurdité. Le génie ou l'ignorance, qui détermine les attributs de la divinité, pose les limites du monde, fixe les époques de sa création et de sa chûte, n'est autre chose que la foiblesse qui créa les oracles, les prophètes, les devins et les sorciers : l'erreur n'a qu'une source.

On revêtit toutes ces fables du sceau le plus sacré ; il fallut y croire comme à des vérités descendues du ciel. Ce qui les rendit plus importantes de la part de ceux qui les enseignoient, c'est qu'ils y joignirent des maximes générales de conduite dont chacun, en secret, sentoit la nécessité : ainsi l'homme crut voir à-la-fois le principe et la fin de son existence, et dans les préceptes le moyen de se rendre digne de l'un et d'atteindre l'autre. Ses besoins physiques, satisfaits ou non, ne sont plus rien pour son bonheur. C'est par sa pen-

sée, par son cœur, par son imagination qu'il est heureux, et des espérances suffisent pour lui faire supporter un siècle de souffrances et de sacrifices.

Du moment qu'il avoit été jeté dans le vaste champ de son imagination, avant d'en avoir pu régler la marche par la réflexion et des connoissances réelles, il dut en résulter et il en résulta en effet que chaque peuple eut une physionomie différente, selon le hasard qui avoit présidé à sa formation; mais par-tout c'est la même cause qui produit les mêmes effets. Toutes les facultés humaines furent soumises à un centre commun de croyances et de pratiques, qui, se transmettant d'âge en âge, peuvent être considérées comme premier moyen d'ordre et de subordination, comme création et institution de la société : elles comprirent et dirigèrent toutes les idées d'enseignement, d'instruction et d'éducation.

J'appelle donc institution tout ce qui sert à inculquer les principes de conduite, les affections, les habitudes : ainsi ce mot généralise ce qu'on entend par religion, culte, croyance, pratique, éducation.

L'institution agit sur la pensée et dirige les actions de l'individu; la législation prescrit les règles d'après lesquelles elles sont jugées.

L'institution est de tous les âges et de tous les instans; l'application des lois n'est qu'accidentelle.

L'institution exige qu'on cherche le bien, et désigne à l'existence de l'homme une fin digne de son intelligence; les lois ne veulent qu'empêcher le mal; leur vœu est satisfait quand l'ordre existe; elles prononcent des châtimens contre ceux qui le troublent : l'institution forme l'opinion, elle dispense l'honneur et la gloire, ou condamne au mépris et à l'infamie.

La tranquillité est le prix de l'obéissance à la loi, l'institution conduit au bonheur.

Ainsi l'institution se compose de tout ce qui agit habituellement sur l'intelligence de chacun des membres d'une société pour une fin quelconque ; elle dispose donc de tous leurs sentimens ; elle place dans leur cœur l'amour ou la haine ; elle appelle l'enthousiasme ou dispose à la froideur et à l'éloignement ; elle prend l'homme à son berceau et l'accompagne jusqu'au moment redouté où il entre dans la tombe. Ce n'est donc pas comme base d'instruction publique ou même d'éducation que nous devons considérer l'établissement à former ; c'est comme base de l'ordre social, c'est comme principe créateur et régulateur des hommes en société, et en ce sens il doit être un et ne peut attendre son complément d'aucune autre institution ; les sciences elles-mêmes ne peuvent être considérées que comme moyen et non comme fin.

Pour qu'il y ait unité et harmonie dans le corps politique, il faut que l'institution et la législation aient les mêmes principes et un seul but.

Il y a incohérence si l'institution a un but autre que sa conservation et sa prospérité ; si, par exemple, elle prescrit une abnégation nécessaire de toutes les choses de ce monde, en ne montrant comme bon et comme louable que le desir des jouissances que l'on obtiendroit dans un autre. Alors il peut se faire que quelques principes de morale viennent au secours du bon ordre ; mais la société renferme un germe de discorde et de destruction, puisque les affections sont en opposition avec le devoir, et que de ce combat des principes de la législation et de l'institution résulte, comme a dit Rousseau, *une sorte de droit mixte, insociable, qui n'a point de nom.*

En général, le ressort le plus puissant de l'institu-

tion, chez les différens peuples, a été la terreur, et non une raison éclairée. On connoissoit les principes de la morale; mais les phénomènes de la nature, transformés par l'ignorance en prodiges, étoient un frein bien plus puissant.

Chez d'autres peuples et dans d'autres temps, aux frayeurs qu'inspiroit une ignorance profonde, on a joint la doctrine de châtimens éternels presque inévitables. Dans le moment de la force de ces idées, les peuples furent au-dessous des bêtes, et plus dégradés qu'elles. A mesure que les ténèbres se dissipèrent, les mots prirent la place des choses : l'institution dut perdre de sa force; mais les loïs n'étant point d'accord avec l'institution, et l'institution ne faisant plus plier les lois sous son empire, c'est alors que l'on put juger du sens profond de ce que dit Montesquieu, en parlant de l'éducation.

« L'éducation, chez la plupart des peuples anciens, » avoit un autre avantage sur la nôtre; elle n'étoit » jamais démentie. Epaminondas, la dernière année » de sa vie, disoit, écoutoit, voyoit, faisoit les mê- » mes choses que dans l'âge où il avoit commencé » d'être instruit.

» Aujourd'hui nous recevons trois éducations diffé- » rentes ou contraires, celle de nos pères, celle de nos » maîtres, celle du monde. Ce qu'on nous dit dans la » dernière renverse toutes les idées des premières. Cela » vient en quelque partie du contraste qu'il y a parmi » nous entre les engagemens de la religion et ceux » du monde, chose que les anciens ne connoissoient » pas. »

Soit que les institutions des peuples se perdent dans la nuit du temps, soit qu'on en signale les premières lueurs à leur enfance, soit qu'elles se soient glissées au milieu de ces nations déja vieillies, qui, épuisées, avi-

lies par une mauvaise administration, désorganisées par de longues discordes, courbées sous le poids de la grossièreté la plus déplorable, se saisirent des premières idées nouvelles qui leur furent offertes, comme d'un asyle contre tous les maux qu'elles éprouvoient, il n'en est point à laquelle l'erreur et l'ignorance, et souvent l'imposture, n'aient présidé.

Mais l'histoire n'avoit point encore fourni d'exemple d'un peuple qui se régénère par sa volonté, qui dissipe les erreurs au flambeau de toutes les connoissances dont le progrès est tel que, se prêtant un secours mutuel, et réunies dans un foyer, elles éclairent, pour ainsi dire, les limites de l'esprit humain.

Cependant quel qu'étonnante que soit cette révolution, quelque grand que soit le peuple qui l'a opérée, il faut que le principe qui donna l'impulsion pour détruire soit organisé pour conserver. La force qui soutient dans les momens difficiles s'atténue en devenant inutile, et il faut craindre que ces sentimens généreux qui nous ont soutenus jusqu'à ce jour ne dégénèrent, en abandonnant la morale publique aux efforts combinés de tous les ennemis de la vérité.

Mais quel est ce principe qui doit être la base de notre institution ?

Peut-on le mettre sur-le-champ en pratique ?

Quels en sont les moyens ?

Ce principe est celui de notre révolution, c'est-à-dire, la liberté; et voici quel sens j'attache à ce mot, quelquefois plus vénéré que compris.

La base de tous ou presque tous les gouvernemens, au moment de notre révolution, étoit la soumission des nations à un maître. Un peuple, dans ce systême, est une propriété qui se transmet par l'hérédité, dont

on traite en tout ou en partie, qu'on aliène ou qu'on acquiert. Le mot *liberté* ne s'entendoit que par opposition au principe de soumission universelle; il désignoit une exception; il étoit synonyme de *franchise*, auquel il s'accoloit souvent dans les diplomes où il en étoit question.

Dans les républiques anciennes, il ne présenta jamais un sens bien déterminé; on distinguoit l'autorité légitime de l'usurpation, sans indiquer précisément à quels signes on peut reconnoître ce que c'est qu'une autorité légitime.

Chez nous, l'acception du mot *liberté* se prend dans le sens le plus étendu; il désigne l'indépendance nationale, comme l'indépendance locale et individuelle; il n'admet de guide que la raison, de maître que les principes qui en émanent; en d'autres termes, la loi. Il désigne l'indépendance contre les préjugés, ainsi que contre les individus; par conséquent tout ce qui est bon, utile, honorable pour les hommes, est dans son domaine. Elle a pour organe la volonté générale, et repose sur la souveraineté du peuple; et cette volonté générale n'a pas le droit d'être arbitraire et capricieuse, elle est subordonnée elle-même à la force des choses. La nature a établi des règles éternelles, immuables pour la conservation des êtres, règles dont la violation ou l'oubli entraîne le désordre et la dissolution. Vous retrouvez au moral cet ordre admirable et nécessaire qui règne dans la nature physique. Ce sont ces règles, dont le sentiment compose une raison sage et éclairée; ce sont ces règles, d'après lesquelles se forme dans notre cœur et notre pensée ce tribunal appelé *conscience*, qui n'est autre chose que l'appréciation que nous faisons nous-mêmes du mérite ou de la déloyauté de nos intentions ou de nos actions; ce sont ces règles, qui veulent que le tout

soit subordonné au bien-être de chacune de ses parties, et chaque partie au bien-être du tout, sans quoi il y a oppression et tyrannie ; ce sont ces règles, dont la pratique constitue la moralité des peuples et des individus, et sur lesquelles est fondé ce droit respectif des membres d'une société, la justice.

Eh! qui osera dire que ces lois premières des hommes en société sont l'ouvrage du hasard? Pour pouvoir soutenir une telle assertion, il faudroit prouver qu'une société peut exister sans ces lois ou avec des principes contraires. Mais si, bien loin de là, il est démontré et par la raison et par l'expérience de tous les temps et de tous les peuples, que le bonheur des nations et des individus est en proportion de leur soumission aux règles de la morale et de la justice, il en résulte qu'elles sont inhérentes à l'intelligence de l'homme, comme à sa nature ; qu'elles sont aussi nécessaires à sa conservation que les alimens qui le sustentent ; que ces principes émanent du principe éternel des choses, de la raison universelle, c'est-à-dire de la Divinité. Ce n'étoit donc pas l'expression d'un vain enthousiasme quand on a appelé la liberté *fille du ciel*, puisque la liberté est la garantie de l'exécution de tous les principes d'ordre et de justice contre toutes espèces de tyrannies. En consacrant un système de gouvernement basé sur ces principes, vous n'avez donc pas fait seulement l'essai d'une combinaison plus favorable à l'honneur et au bonheur de l'espèce humaine, vous avez exécuté la volonté de l'auteur de la nature, vous vous êtes immédiatement placés sous ses lois.

Ainsi les principes d'ordre commandés par la nature et consacrés par la volonté générale, tels sont les points fondamentaux de la doctrine à enseigner. Dans ces principes est le doigt puissant de l'intelli-

gence suprême. Ils sont les oracles qu'elle nous permet, qu'elle nous ordonne de consulter, la révélation où nous devons puiser les dogmes d'une croyance qui ne peut égarer. Tous les peuples ont eu des pratiques plus ou moins ridicules, des croyances plus ou moins absurdes; mais par-tout vous retrouvez les mêmes principes de morale. Ce qui a fait dire à *Voltaire*, dans son Essai sur les mœurs et l'esprit des nations : *La vertu est par-tout la même : c'est qu'elle vient de Dieu; le reste est des hommes.*

En rattachant ainsi le systême politique à la volonté d'une puissance suprême, non comme un arrangement plus commode et mieux fait pour en imposer aux peuples, mais parce que réellement il en émane, vous trouvez le principe de notre institution, vous établissez cette force de conscience, première garantie de la société; vous consacrez la doctrine et le culte des républicains, des vrais amis de la liberté. Il ne s'agit plus que d'en organiser la pratique; et c'est alors que se présentent les établissemens formés ou à former, tant pour l'éducation que pour l'instruction des citoyens.

J'ai dit que l'institution devoit diriger les facultés morales et intellectuelles des individus vers un but déterminé, qu'elle agissoit spécialement sur le cœur et sur l'imagination, qu'elle disposoit des affections, qu'elle embrassoit, non-seulement la vie de l'homme, mais encore qu'elle lui faisoit lire ses destinées dans un avenir éternel; et j'ai dit que pour qu'une société fût bien organisée, il falloit que sa constitution et sa législation ne fussent que des conséquences de son institution. Quels moyens avons-nous pris jusqu'à présent pour agir aussi puissamment sur l'esprit et sur l'ame des citoyens ?

Je dois, en peu de mots, rappeler ce que l'on avoit projeté jusqu'en brumaire de l'an 4, analyser les établissemens existans, et les améliorations qu'on propose; je ferai quelques réflexions sur ces établissemens en eux-mêmes, je tâcherai de prouver qu'ils sont insuffisans et mal organisés; je dirai ensuite ce que je crois indispensable au maintien de notre République.

Talleyrand-Périgord, dans un *Rapport général sur l'instruction publique*, développa les avantages de l'instruction. Il fit sentir combien elle étoit nécessaire pour perfectionner la constitution et pour la faire aimer; il analysa les progrès de l'esprit humain avec tant de précision, qu'il marqua le point de naissance de chaque science, et que l'œil put, en un instant, au moyen d'un tableau, en saisir les divers embranchemens, et pour ainsi dire la filiation. Toutefois le résultat ne fut autre chose qu'un systême relatif à une instruction d'enfans.

Il proposa une première instruction commune à tous, une instruction plus développée pour un certain nombre, et une instruction spéciale et approfondie pour un petit nombre.

Je dois remarquer qu'il vouloit que l'on enseignât, dans les écoles primaires, « Les principes de la langue » nationale, soit parlée, soit écrite. — Les élémens » du calcul, du toisé, de la religion. — Les principes » de la morale et de la constitution. — Quelques » principes de dessin. — Quelques parties de géogra- » phie, d'histoire et de botanique. »

Comment se fait-il que des hommes d'un grand talent aient assez peu observé les élémens de notre société, nos habitudes, nos mœurs, nos besoins et

l'emploi du temps, pour faire de telles propositions?

Sous l'Assemblée législative, Condorcet voulut faire encore davantage pour le progrès des sciences; il proposa cinq degrés d'instruction : Écoles primaires. — Écoles secondaires. — Instituts. — Lycées. — Société nationale des sciences et des arts. Il y a dans ce plan le même défaut que dans celui de Talleyrand-Périgord. Cependant il fit une proposition sur laquelle je dois d'autant plus m'arrêter, qu'elle rentre dans la direction que je desirerois que l'on donnât aux établissemens d'instruction.

Il vouloit que chaque dimanche l'instituteur primaire ouvrît une conférence publique, qu'il y développât les principes et les règles de la morale avec plus d'étendue, ainsi que la partie des lois nationales dont l'ignorance empêcheroit un citoyen de connoître ses droits et de les exercer.

Cette idée paroît bonne en elle-même; je n'y vois qu'un inconvénient : c'est que les hommes que l'on vouloit charger de l'enseignement en grand de la morale et des lois ne seront jamais, par la nature de leurs fonctions, que des maîtres de petites écoles, qui auront toute leur vie plus besoin d'apprendre ces choses, que la faculté de les enseigner aux autres.

Enfin la loi du 3 brumaire an 4 a fixé jusqu'à présent le sort de l'instruction, et renferme tout notre système d'éducation et d'enseignement (2).

Elle établit des écoles primaires, des écoles centrales, et un institut national des sciences et des arts.

La partie de cette loi qui concerne les écoles primaires a peu de dispositions; à mon sens, elle en a encore trop. Le nouveau projet actuellement à la discussion paroît s'écarter d'autant plus de son but, qu'il entre dans plus de détails.

En général on veut donner à ces écoles plus d'importance qu'elles n'en peuvent avoir, plus de développement qu'elles n'en peuvent comporter. Quelque chose que vous fassiez, les instituteurs ne seront jamais, comme je l'ai déja dit, que des maîtres de petites écoles. Vous parlerez en vain de l'enseignement de la morale, des principes de la constitution; on n'en sera pas plus habile, et l'ignorance fera chaque jour de funestes progrès.

On a porté l'illusion si loin, qu'il ne suffira plus de l'autorité d'une administration centrale pour le placement d'une école primaire: il faudra celle du Directoire exécutif; on entre en même temps dans des détails qui semblent si minutieux qu'on va jusqu'à dire que *l'administration municipale visitera les écoles primaires à des époques imprévues.*

Parlerai-je de la surveillance des écoles, du registre des candidats, et de ce surveillant qui visitera les écoles au moins deux fois par an? J'en demande pardon à ceux de mes collègues qui ont conçu ces institutions; mais je ne puis voir là que des intentions bien pures et bien louables.

La dépense est portée beaucoup trop haut, et les moyens de faire les fonds renferment une foule de détails fatigans pour les administrateurs et vexatoires pour les citoyens.

Les changemens proposés pour les écoles centrales sont peu de chose: il n'y a de remarquable que l'établissement du pensionnat près de ces écoles; mais elles restent ce qu'elles ont été jusqu'à ce jour, sans gradation dans l'enseignement et sans but.

Une première réflexion que fait immédiatement naître l'examen de notre système d'instruction publique, c'est que, excepté les écoles primaires, les autres éta-

blissemens n'ont aucun résultat applicable aux besoins de la société. Les lumières deviennent d'autant plus étrangères aux citoyens, qu'elles ont fait plus de progrès, parce qu'alors elles se concentrent dans un plus petit nombre d'individus : c'est, pour ainsi dire, une fusée qui échappe bientôt à nos regards et se perd dans les nuages.

Il me semble qu'on devoit considérer la science par rapport à ce qui est connu et regardé en général comme une vérité, ensuite par rapport à la culture des sciences en elles-mêmes dans la vue de leur faire faire des progrès.

Ce qui est constant peut s'apprendre, se réduire à des termes simples et connus, et devenir bientôt une doctrine populaire. L'historique des travaux par lesquels on est parvenu à la vérité n'est plus qu'un objet de curiosité, indifférent pour le grand nombre des hommes. Le résultat appartient à tous. On se loge dans sa maison, sans s'inquiéter de ce qu'étoient les échafaudages au moyen desquels elle fut construite, et les opérations qui furent nécessaires pour en tracer le plan.

Il faut ensuite considérer la communication et la propagation des idées saines et justes d'après les différens états de la société et d'après les localités. C'est, à mon sens, une grande erreur que de confondre sans cesse ce qu'on appelle *ville* avec les campagnes ; les citoyens aisés et riches, qui, forts d'une première éducation, ont constamment des moyens de s'instruire, et les citoyens bien plus nombreux, que le besoin d'exister appelle de bonne heure à des travaux manuels. Cependant des idées plus ou moins droites de cette quantité immense de citoyens dépendent la tranquillité et le bonheur de la société ; c'est leur opinion générale

qui fait juger de l'esprit public, de l'énergie, des bonnes ou mauvaises qualités d'une nation.

J'observe, en troisième lieu, que, si l'homme acquiert avec peine, il ne conserve que par beaucoup de soins. Quel que soit l'ordre d'idées et de choses dans lequel vous le placiez, l'espèce de gêne que donne la pratique des vertus, un certain esprit d'indépendance qui devient un esprit de désordre, quand il passe de certaines bornes, le choc des intérêts, tout concourt à le faire promptement dévier de la route qu'il s'étoit tracée, à lui faire perdre de vue le but vers lequel il devoit tendre. Il faut donc une force sans cesse agissante, qui le retienne, qui l'encourage, qui signale ses erreurs, et qui l'en fasse revenir par la voie de la persuasion.

Enfin, j'observe qu'il est dans le cours de la vie des circonstances graves et difficiles, des infortunes et des maux qui demandent plus que des règles ordinaires d'une bonne conduite. Dans le premier cas, il faut à l'homme de la force, du courage, de l'enthousiasme, du dévouement; dans le second, il lui faut une patience surnaturelle. Qui imprimera dans l'ame de celui-là ces germes de grandeur qui produisent les actions héroïques? Quelle est la main compatissante qui soutiendra celui-ci, qui adoucira ses chagrins en les partageant, qui séchera ses larmes, en lui faisant appercevoir, à travers l'excès de la misère, une lueur d'espérance? qui se placera entre la maison du riche et la cabane du pauvre agonisant et abandonné, pour y faire descendre les secours de la bienfaisante humanité? où est la voix terrible qui épouvantera le vice heureux? où est la douce voix qui consolera la vertu gémissante? où est l'institution qui, produisant tant de bienfaits, confondra par une reconnoissance méritée tous les sentimens affectueux dans l'amour de la patrie et de la liberté, qu'elle montrera

comme causes premières et inaltérables de ces salutaires effets ?

Cette institution est-elle dans les écoles primaires ? aucun de vous, citoyens représentans, ne peut se faire illusion sur la capacité en général des instituteurs primaires. Est-elle dans les écoles centrales ? cet établissement est déja bien loin du cercle où s'agite le grand nombre des citoyens. Peut-elle être dans les livres élémentaires que l'on demande à grands cris, ou dans l'enseignement très-superficiel, très-imparfait qui nous aura été donné pendant quelques mois de notre enfance ? Des livres ! il faut les posséder, il faut savoir les lire; il faut en avoir la force, il faudroit de suite lire ce qui convient à notre situation : les livres sont bien loin de tout prévoir. Et qu'est-ce qu'un livre auprès du cœur sensible qui vient partager la souffrance du nôtre ? Des leçons données dans l'enfance ne sont rien, si elles ne reçoivent un développement successif et habituel.

Pour remplir les vides du cœur de l'homme, alimenter l'activité de son esprit, saisir les élans de son ame, répandre sur un vaste territoire une instruction générale, fondée sur les vérités connues, et donner aux idées une direction forte vers la raison et l'amour de la patrie ; pour diriger les fêtes nationales, les embellir, et leur donner la moralité qui peut les rendre utiles; pour fonder la République dans le cœur de tous les citoyens, je ne connois qu'un moyen, qu'un seul moyen, c'est l'emploi d'hommes plus éclairés qu'on ne l'est d'ordinaire, et dévoués à la patrie et à la liberté en raison de leurs lumières; des hommes dont toutes les habitudes, tous les goûts, toutes les affections aient été dirigés vers le but que l'on veut atteindre; des hommes puissans par l'éloquence, la persuasion et la vertu; des hommes qui, sachant allier

la plus grande modération au zèle le plus ardent, propagent la doctrine de la liberté, confondent par-tout la sottise, sans attaquer aucune croyance reçue, sans donner aucun prétexte à la malveillance. L'homme aime plus qu'on ne croit la vérité ; il ne faut que savoir la lui faire entendre, et il accorde toujours de la considération et du respect aux lumières et aux talens, quand ils sont unis à la sagesse et aux bonnes mœurs. Le législateur qui saura s'emparer de ce double sentiment est assuré du succès de son entreprise.

Avec de tels hommes, les écoles primaires ont des surveillans, et l'enseignement a un but bien déterminé : mais pour les avoir, il faut les former ; pour les former, il faut des établissemens, un corps de doctrine et un plan de discipline pour l'éducation.

Je propose donc d'établir des maisons que je nomme *maisons d'institution.* Je propose d'établir des instituteurs de morale dans chaque canton rural, chargés de la surveillance de l'enseignement, de l'instruction morale des citoyens, de la préparation et célébration des fêtes décadaires, etc. Je propose d'assujettir à un exercice dans les maisons d'institution tous les citoyens qui veulent se livrer à une profession qui les met en rapport avec beaucoup d'autres citoyens, et qui leur donne sur eux une influence quelconque ; tels que les hommes de loi, les médecins, les commissaires du Directoire exécutif. Il n'y aura de véritable esprit public que lorsque tout ce qui parle aux hommes aura été élevé dans l'amour de la patrie.

Ces institutions une fois adoptées, votre loi sur les écoles primaires doit avoir deux articles. L'enseignement dans les écoles centrales et dans les maisons d'institution se régularise d'après la destination que vous donnez à ceux qui en sont le principal objet, et il est suivi, parce qu'il devient nécessaire (3).

Dans cette matière, vous ne pouvez que consacrer les principes. Des détails revêtus du titre de loi sont trop roides pour une entreprise où les obstacles sont infinis, et où l'on ne doit marcher qu'avec la plus grande précaution : d'ailleurs, dans le moment où nous sommes, il est des choses qu'il est impossible de traiter à cette tribune. Il faut donc laisser au Directoire la plus grande latitude ; il faut qu'il soit chargé de tout le développement de la doctrine, de tous les réglemens de discipline, de fixer toutes les conditions d'admission, parce que toutefois il en rendra compte au Corps législatif, qui, en définitif, doit avoir l'inspection de toutes les institutions.

Parmi les objections que l'on peut faire contre ce plan, la plus forte est celle qui résulte de l'état de nos finances.

Je réponds à cela, que, quand même le défaut d'argent ne seroit pas un obstacle, je me garderois bien de proposer de former, comme par explosion, tous ces établissemens à-la-fois. Je répète que dans leur principe ils ne peuvent être que des essais ; il faut commencer par une seule maison, et n'en former une seconde que lorsque l'expérience aura garanti le succès de cette première entreprise. Cet essai ne seroit point une dépense ; il ne faudroit que coordonner au plan le Prytanée français, et l'École nationale de Liancourt, dont le gouvernement fait les frais. Ces maisons donneroient les premiers instituteurs et des professeurs pour les maisons qui seroient établies par la suite.

Au moyen des changemens que je propose dans les écoles centrales, les maisons d'institution diminueroient peut-être la dépense au lieu de l'augmenter.

Je supprime une foule de détails dans lesquels il ne sera nécessaire d'entrer qu'autant que l'Assemblée trou-

veroit dans ces idées le germe de quelque chose d'utile; mais que l'on ne confonde pas les moyens que je propose avec le but. Les moyens peuvent être mauvais ; le but, il faut l'atteindre, ou vous n'aurez pas véritablement fondé la République : c'est mettre son affermissement et sa durée en question que de demander si c'est le moment de former de pareils établissemens (4).

Dira-t-on que c'est une espèce de culte, et que la constitution a consacré la liberté des cultes ? C'est ici un étrange abus de mots. Sans doute la constitution a consacré la liberté des cultes, et ce n'est pas moi qui proposerai jamais de l'attaquer. Mais a-t-elle consacré la liberté d'être bon ou mauvais citoyen, d'être soumis aux lois ou de les enfreindre, d'être honnête homme ou de ne l'être pas ? Et le gouvernement, sur des résultats aussi importans, peut-il s'en rapporter à des prédications clandestines de gens qui changent de morale et de doctrine selon leur intérêt ?

Eh ! quel est donc le sectaire assez impudent ou assez stupide pour trouver mauvais, qu'au nom d'un gouvernement on répète aux citoyens que la liberté vaut mieux que l'esclavage ; que, pour être heureux, il faut aimer la patrie et ses lois ; que la vertu est le plus bel apanage du cœur ; que le meilleur emploi que l'on puisse faire de sa fortune ou de son crédit est de soulager le malheur ; que les hommes doivent se tolérer dans leurs erreurs et leurs fautes. S'il étoit une secte qu'une doctrine aussi nécessaire, aussi saine, pût blesser, il faudroit la détruire. Je ne connois que les voleurs de grand chemin, ou certains prêtres que je n'ai pas besoin de nommer, qui aient le droit de s'en plaindre.

C'est à vous à maintenir le bon ordre, et pour cela ne souffrez pas que l'on ravale l'homme au

niveau des autres animaux : car il n'en peut résulter rien que de désastreux pour la société. Loin de l'avilir, ennoblissez-le par tous les moyens que vous fournit l'intelligence dont il est doué : conservez les idées d'une puissance suprême, qui surveille, qui récompense la vertu et punit le crime; conservez l'idée de la portion la plus noble de nous-mêmes, qui unit notre existence à un centre commun. Songez que ce sont là les liens les plus fermes, les plus indissolubles de la société; songez que, si de simples considérations d'ordre et d'harmonie sociale suffisent à quelques philosophes pour les retenir dans les bornes du devoir, tous les hommes n'ont pas cette force de raison capable de leur faire sacrifier leurs passions à l'intérêt public. Mais que ce soit dans l'exécution des lois que le citoyen voie la suprême vertu; que le dernier degré de perfection soit pour lui dans l'amour de la patrie, et qu'il soit persuadé qu'il a rempli le but de la nature et ses devoirs, s'il a tout fait pour conserver sa liberté, s'il a vécu au milieu de ses semblables sans bassesse comme sans orgueil, en cherchant toujours à leur être utile.

Songez que si vous dédaignez ces idées, la nature, plus forte que vous, la nature, qui semble les avoir gravées dans le cœur de l'homme, les lui rappellera sans cesse, et que seulement l'erreur continuera de les transmettre d'une manière fatale à la société.

Je sais que les opinions ne se commandent pas; mais il ne s'agit pas ici d'opinions, parce qu'il ne peut pas y avoir deux opinions sur la nécessité de la vertu et de la justice.

Je terminerai ces réflexions par un passage d'un auteur que vous avez tous en vénération, l'immortel Rousseau : « C'est beaucoup, dit-il dans son *Discours*

» *sur l'économie politique*, que d'avoir fait régner
» l'ordre et la paix dans toutes les parties de la Ré-
» publique ; c'est beaucoup que la loi soit tranquille
» et respectée : mais si l'on ne fait rien de plus, il y
» aura dans tout cela plus d'apparence que de réalité,
» et le gouvernement se fera difficilement obéir, s'il
» se borne à l'obéissance. S'il est bon de savoir em-
» ployer les hommes tels qu'ils sont, il vaut beaucoup
» mieux encore les rendre tels qu'on a besoin qu'ils
» soient. L'autorité la plus absolue est celle qui pé-
» nètre jusqu'à l'intérieur de l'homme et ne s'exerce
» pas moins sur la volonté que sur les actions......
» Si vous voulez qu'on obéisse aux lois, faites qu'on
» les aime, et que pour faire ce qu'on doit, il suffise
» de songer qu'on le doit faire. »

DE L'INSTITUTION DE MORALE (*).

Il y a dans la République une institution de morale, sous la surveillance du Corps législatif.

Il y a auprès d'une école centrale, sur trois, une maison d'institution de morale.

Le fondement de la doctrine qui y sera enseignée est la déclaration des droits et des devoirs de l'homme et du citoyen.

Le Directoire exécutif fera les réglemens relatifs à la discipline qui sera observée et au plan d'enseignement à suivre dans lesdites maisons. Ces réglemens seront adressés au Corps législatif par un message.

(*) J'ai annoncé au Conseil que je ne présentois point un projet de résolution, mais seulement quelques articles, pour mieux faire sentir l'application des principes que j'avois cherché à développer dans ma motion.

Les professeurs dans les écoles centrales ordinaires seront réduits à six.

Il y aura dans les écoles centrales, auprès desquelles seront les maisons d'institution, outre les six professeurs des écoles centrales simples ;

Deux professeurs de belles-lettres,
Deux professeurs de grammaire générale,
Deux professeurs d'histoire,
Deux professeurs de législation,
Un professeur de musique pour le solfège.

Les cantons ruraux seront divisés en arrondissemens, pour la célébration des fêtes décadaires ordinaires, selon que les localités l'exigeront, et de manière que chaque citoyen puisse, sans trop d'incommodité, assister à la célébration de ces fêtes.

Il y aura dans chaque chef-lieu de canton un instituteur de morale.

L'instituteur de morale surveillera les écoles primaires, dirigera les fêtes publiques, fera chaque jour de décadi une instruction dans deux arrondissemens différens. Avant ou après l'instruction générale, il en fera une particulière pour les enfans ; il s'assurera de leurs progrès.

Les instituteurs de morale seront nommés par . . . l'administration centrale . . . .

Ils pourront être suspendus de leurs fonctions pour cause de . . . . . . par

Nul ne pourra être nommé instituteur de morale, ou professeur d'une école centrale, ou directeur, ou professeur d'une maison d'institution, ou remplir les fonctions d'homme de loi près les tribunaux, etc. s'il n'a

suivi les cours d'une école centrale simple pendant quatre ans au moins, et s'il n'a suivi, pendant cinq ans, les exercices d'une maison d'institution de morale.

Nul ne pourra être admis dans une école spéciale, ou de service public, s'il n'a suivi les cours d'une école centrale pendant quatre ans au moins.

Dans les écoles centrales simples, le nombre des professeurs sera réduit à six.

L'instituteur de morale, de concert avec l'administration, déterminera l'établissement des écoles primaires selon les localités. L'administration de canton transmettra à celle de département les motifs de sa détermination, en indiquant quels seront les moyens de payer l'instituteur. L'administration de département pourra ne pas confirmer l'établissement proposé, fondée sur son inutilité, ou sur la charge trop forte qui en résulteroit pour les administrés.

Les communes à qui leur population pourroit rendre une école centrale, ou partie de cet enseignement utile, pourront l'établir sous l'autorisation de l'administration centrale, en se soumettant à tous les réglemens faits pour les écoles centrales, et en justifiant des moyens volontaires de salarier les professeurs.

Nul ne pourra entrer comme élève en chirurgie, qu'il n'ait fait un cours de deux ans au moins dans une école centrale ; il en sera de même des apothicaires dans les communes de plus de trois mille ames.

Les changemens ci-dessus désignés ne s'opéreront que successivement, et à fur et mesure des moyens pécuniaires ; de façon que tous les professeurs actuels

continueront d'être employés, et qu'on ne nomme que des sujets dignes. . . . . .

Provisoirement, jusqu'à ce que l'enseignement ait pu former des instituteurs, il sera ouvert un nombre de maisons d'institution de morale déterminé par le Directoire exécutif.

Le Directoire fixera les conditions d'admission, ainsi que la forme des examens. Nul toutefois ne pourra être nommé à aucune place, qu'il n'ait résidé au moins six mois dans une maison d'institution.

Le Directoire peut employer à cet usage, provisoirement, les fonds des bourses vacantes.

Pour être admis, les récipiendaires seront tenus de justifier de leurs mœurs et de leur civisme.

Tout citoyen employé dans l'instruction ou l'institution, qui aura accepté des fonctions publiques, sera démissionnaire par le fait, et ne pourra de nouveau être employé dans aucun de ces établissemens.

NOTES.

(1 *Page* 2.) C'est cet intervalle prétendu qui a donné l'idée des *écoles secondaires*, des *écoles renforcées ;* on auroit dû voir qu'il n'y a aucune liaison entre l'enseignement primaire et l'enseignement des écoles centrales. L'enseignement primaire est tout ce qu'il peut être, et n'est point un premier degré d'instruction. L'art de l'écriture n'attend aucun perfectionnement de la science des mathématiques, et on n'a jamais prétendu que pour savoir bien lire il fallût être astronome, naturaliste, et posséder les langues anciennes.

(2 *Page* 14.) Il y a eu plusieurs autres propositions, telles que celles de notre collègue Leclerc (de Maine-et-Loire), d'établir une religion civile, des livres de famille, etc. mais ces diverses propositions n'ajoutent rien à ce que j'ai pour but de faire entendre.

(3 *Page* 19.) Il est certain que l'enseignement de la grammaire, par exemple, est indépendant de toutes les institutions; cependant je suis intimement convaincu que lorsqu'il s'agit de coordonner plusieurs parties d'enseignement, on n'y réussira bien qu'autant qu'on aura un but principal en vue : sans cela les élémens des sciences resteront épars, il n'y aura dans les écoles que des cours et point de degrés d'enseignement.

(4 *Page* 21.) Voilà donc trois opinions bien prononcées. Notre collègue Heurtaut-Lamerville croit tout faire avec des écoles primaires. Notre collègue Boulay (de la Meurthe) voit le *nec plus ultra* de la perfection en ne faisant rien ou presque rien, et moi je soutiens que mes deux collègues ont tort : le premier, parce que, selon moi, son projet ne vaut pas la loi du 3 brumaire, et qu'au lieu de restaurer les écoles primaires, il ne fera qu'en augmenter les entraves; le second, parce qu'il n'a vu que de l'instruction là où il falloit voir le principe fondamental de la République. La comparaison d'Athènes cloche dans tous ses points. Athènes avec ses institutions, et Athènes, l'école des autres nations, sont deux choses bien différentes qu'il ne falloit pas confondre. Cette école s'étoit établie comme une manufacture s'établit ailleurs; le hazard qui l'avoit fondée tenoit à une foule de petites causes ignorées, et c'est le même que celui qui fait qu'on ne fabrique pas à Évreux les draps qui se font à Louviers : mais conclure de là qu'un enseignement libre est tout ce qu'il nous faut, me paroît un peu extraordinaire. Dieu nous préserve d'une semblable liberté!

A PARIS, DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.
Germinal an 7.